...pératrice et ses enfants comme héritiers du trône.

Aujourd'hui la succession est définitivement assurée au second héritier présomptif, l'archiduc Charles-François-Joseph, fils de l'archiduc Othon, marié à la princesse Zita de Bourbon-Parme.

C'était un clérical fanatique

L'archiduc François-Ferdinand d'Autriche est né à Gratz le 18 décembre 1863. Il y passa sa jeunesse. La mort du prince Rodolphe fit de lui l'héritier de la couronne d'Autriche et de Hongrie. Il avait épousé à Reichstadt le 1er juillet 1900, la comtesse Chotek, née à Stuttgart le 1er mars 1868, qui devint par ce mariage morganatique duchesse de Hohenberg. Dans le début de sa vie le prince s'était uniquement voué à la carrière militaire, alors que les possibilités de sa succession au trône n'étaient pas envisagées. Nommé en 1892 général-major, il avait obtenu de l'empereur la permission d'un voyage autour du monde qu'il fit avec l'archiduc Léopold-Ferdinand, celui qui devait renoncer plus tard à ses privilèges princiers et devenir Léopold Wölfling.

Ce voyage, qui dura onze mois, eut lieu à bord du croiseur « Impératrice-Elisabeth » Le prince visita les Indes, le Siam, la Chine, le Japon, les Etats-Unis.

C'est en 1896, à la mort de son père, qu'il fut désigné comme héritier du trône. De son mariage avec la duchesse de Hohenberg étaient nés trois enfants : la princesse Sophie, née à Konopischt le 24 juillet 1901 ; le prince Maximilien-Charles, né à Vienne le 29 septembre 1902, et le prince Ernest, né à Konopischt le 27 mai 1904.

Depuis quelques années surtout, le rôle de l'archiduc François-Ferdinand avait été extraordinairement actif ; il n'était pas homme à se contenter de « doubler » l'empereur dans les cérémonies et les enterrements officiels. Il était devenu pour François-Joseph une sorte de coadjuteur. Son influence personnelle dans tous les actes de la vie nationale était sensible. On sait à l'étranger que l'archiduc héritier était profondément clérical, il était d'un cléricalisme fanatique.

Au point de vue international, le rôle de l'archiduc héritier n'a pas été moins important. Il a été l'apôtre d'une « plus grande Autriche » et son influence fut prépondérante lors de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. La création d'une Albanie indépendante est encore une des idées qui lui furent chères.

L'activité du prince s'est encore exercée dans le domaine naval ; il a d'abord préparé une réforme complète des cadres de la marine impériale et royale, et c'est à lui que l'on doit les premiers dreadnoughts autrichiens.

L'archiduc François-Ferdinand s'était rendu en Bosnie-Herzégovine avec la duchesse de Hohenberg pour y assister aux grandes manœuvres qui s'étaient terminées hier, après avoir duré deux jours. Dans un ordre à l'armée adressé à l'inspecteur d'armée, feldzeugmestre Potiorek, l'archiduc François-Ferdinand avait déclaré que les manœuvres accomplies par toutes les troupes avaient pleinement répondu aux espérances qu'il avait formées et il exprimait à tous les généraux, officiers et soldats des 15e et 16e corps qui, dans des moments troublés tout récents, avaient aussi brillamment montré ce dont ils étaient capables, ses remerciements les plus chaleureux et sa satisfaction entière au nom du service de l'armée de l'empereur.

Le bruit d'un complot contre la personne de l'archiduc avait couru ces jours derniers et la police avait pris d'importantes précautions. Elle n'a pu empêcher le geste.

Le mariage morganatique du feu archiduc François-Ferdinand excluait ses enfants de la succession au trône. L'héritier des couronnes impériale et royale est donc maintenant l'archiduc Charles-François-Joseph, neveu du défunt et fils aîné de l'archiduc Othon. Né en 1887, il a épousé la princesse Zita de Bourbon-Parme. De ce mariage est né un fils en 1912.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

La Semaine des Commissions

(De notre rédacteur parlementaire)

Paris, 28 juin. — Le Parlement n'a pas fait grand bruit dans ses séances publiques au cours de la semaine qui vient de s'écouler.

Le Sénat s'est contenté de voter la plupart des budgets des dépenses sans que, de ses discussions, il y ait à retenir quelque chose de très marquant. A propos des Postes et de la réduction de crédits qui a provoqué les regrettables incidents que l'on sait, l'Assemblée s'est contentée de suivre purement et simplement sa commission des finances. Elle ne pouvait même faire autrement, aucun amendement rétablissant le chiffre voté par la Chambre ne lui ayant été soumis. Nous allons d'ailleurs reparler de cette question.

La Chambre a paru toute désorientée de n'avoir rien à faire. Le mot peut paraître ironique. Il est cependant exact et ce n'est pas à la bonne volonté des députés qu'il convient de s'en prendre mais bien plutôt à l'organisation même du Parlement.

Quelles sont, en effet, les questions les plus urgentes à examiner et à trancher ? Ce sont les questions fiscales et financières. Or, le budget est en discussion au Sénat et la réforme de l'impôt est en suspens au Luxembourg. Le règlement de la Chambre interdisant à l'une des Chambres d'empiéter sur les débats en cours dans l'autre Assemblée, les députés ne pouvaient donc se saisir de ces importants problèmes. L'auraient-ils voulu, qu'ils ne pouvaient discuter en l'absence de toute commission. Les projets, propositions et rapports de l'ancienne législature étant devenus caducs.

⁂

La Chambre n'a pas en effet la continuité d'existence acquise au Sénat par le renouvellement partiel. Tout comme les Académiciens, mais pas plus qu'eux, les Pères Conscrits sont immortels et c'est sans doute pour se conformer aux usages séculaires de lenteur du Palais Mazarin, qu'ils apportent tant de... prudence dans l'élaboration définitive des textes qui leur sont soumis.

La vie d'un député est plus courte et sa durée ne dépasse guère celle des éphémères. Quatre ans ! C'est peu. Ces quatre ans terminés, la législature achevée, tous les travaux en cours sont annulés. Une disposition récente, elle date du mois de juin 1903, permet à la Chambre de reprendre un rapport fait au cours de la précédente législature si la demande en est faite par vingt députés, mais cette reprise ne fait gagner que fort peu de temps car le renvoi à la nouvelle commission est toujours nécessaire et les commissions elles, ne peuvent par aucune procédure survivre à la législature défunte.

C'est ainsi notamment, que deux rapports de Raoul Briquet viennent d'être repris et renvoyés à la Commission de réforme judiciaire qui n'existe pas encore.

Cette coupure complète entre deux législatures est un des principaux arguments invoqués par les partisans du renouvellement partiel de la Chambre. Nous le signalons, sans nous arrêter au grave problème qui met en présence le système des vastes courants qui, par un brusque afflux de forces et de pensées nouvelles, permet de précipiter des réformes qui ne poursuivaient qu'une marche languissante.

⁂

Donc, c'est mardi prochain que les commissions seront constituées au Palais Bourbon. Mardi dernier, les choix des groupes ont été arrêtés.

Nous avons signalé les divers incidents qui ont accompagné ces choix. Les partisans de la loi de trois ans ont eu tout d'abord l'intention de protester contre la composition de la commission de l'armée, parce que, à leur grande colère, cette commission se trouvera composée par parties égales de partisans et d'adversaires de la loi de trois ans, résultat d'ailleurs logique puisque les trois groupes de gauche qui forment à eux seuls la moitié de la Chambre réclament une réforme militaire. Mais on ne raisonne pas lorsqu'on parle au nom du dogme des trois ans.

Par contre, la composition de la commission du suffrage universel est assez déconcertante. Il y a à la Chambre, **au scrutin public**, une très forte majorité proportionnaliste. Comment a-t-il pu se faire que la commission comprenne 24 membres hostiles à la R. P et seulement 20 qui lui sont favorables ? C'est sans doute parce que dans les groupes les choix ont été faits au **scrutin secret** et tel qui se dit proportionnaliste devant ses électeurs reste majoritaire dans l'intimité de sa conscience.

M. Charles Benoist voulait provoquer un grave incident, mais Jaurès toujours plus pondéré, lui a montré le danger de l'aventure dans laquelle il fonçait tête baissée. L'orateur socialiste, qui est bien le meilleur tacticien parlementaire de toute la Chambre, l'a emporté. Pour assurer le vote de la R. P., les proportionnalistes s'en tiendront aux ressources normales du règlement.

Quel serait le résultat d'une des protestations qui ont été annoncées ? Pour l'indiquer clairement il convient de rappeler quel est le mode actuel de nomination des commissions.

Jusqu'à la dernière législature, tous les commissaires étaient désignés par les onze bureaux à raison d'un deux ou trois membres par bureau, suivant l'importance des commissions, d'où les chiffres de onze, vingt-deux et trente-trois membres. Les bureaux sont tirés au sort, le hasard peut donc rassembler dans le même plusieurs « compétences » qui s'évinceront l'une l'autre ; l'autre part, le même hasard peut faire que les minorités aient un nombre de sièges de beaucoup supérieur à celui qui leur revient (cela vient d'arriver pour la commission du règlement toujours élue par l'ancien système) ou au contraire qu'elles soient complètement évincées.

On a donc décidé, il y a quatre ans, que les commissions seraient choisies par les groupes au prorata du nombre de leurs membres. Le chiffre de 44 commissaires, multiple de onze, souvenir de l'ancien système, ayant été adopté, il suffit de diviser par ce chiffre le nombre total des députés, 602, pour avoir le **quotient** qui permet l'attribution. Actuellement la répartition est ainsi faite : socialistes unifiés, 7 ; républicains socialistes, 2 ; radicaux-socialistes, 13 ; gauche radicale, 5 ; union républicaine radicale et socialiste, 2 ; républicains de gauche, 4 ; gauche démocratique, 2 ; fédération républicaine, 3 ; action libérale, 2 ; droite, 1 ; non inscrits, qui deviennent les républicains indépendants, 3.

Les présidents ou secrétaires des groupes remettent au président de la Chambre la liste de leurs candidats.

Le Secrétariat de la présidence réunit ces listes et, en les ajoutant, établit la composition de la commission et la fait afficher. Si dans les cinq jours, une protestation signée de 50 députés se produit, il est procédé par la Chambre entière au scrutin de liste pur et simple et au vote secret, à la nomination de la commission. On voit que la contestation ne peut pas porter sur la liste de tel ou tel groupe, mais sur la commission tout entière.

Si dans les cinq jours, aucune protestation ne s'est produite, la commission est considérée comme élue par la Chambre

Donc, si M. Maginot ou M. Benoist contestaient soit la commission de l'armée, soit celle du suffrage universel, le système proportionnaliste actuel disparaîtrait et ce serait au scrutin majoritaire que l'on aurait recours, circonstance cruelle pour l'âme proportionnaliste de M. Benoist.

Ajoutons qu'il faudrait scrutiner pendant huit ou dix jours pour arriver à nommer les vingt commissions.

⁂

Outre la commission du règlement, les commissions qui ont à connaître des députés (validations ou poursuites) ainsi que toutes celles qui ont à connaître des questions intérieures, sont élues par les bureaux.

Il en est ainsi de la commission du règlement qui vient brusquement de faire beaucoup parler d'elle pendant quelques heures. Ne s'est-elle pas avisée d'évoquer les souvenirs de 1871 et du Septennat en envisageant l'hypothèse d'envoyer la Chambre siéger à Versailles. Renseignements pris ce n'était pas même une hypothèse mais une simple idée émise « en l'air », a déclaré M. Deschanel qui, pas un instant ne la prenait au sérieux. Il paraît que cette « idée » favorisait certains intérêts particuliers, il est donc inutile de s'y arrêter.

⁂

Les commissions du Sénat ont elles aussi fait parler d'elles. La commission des finances, en supprimant en catimini un crédit de 800.000 francs environ, a déchaîné la colère des postiers.

Une première fois, elle avait refusé d'accepter le programme d'amélioration de traitements voté par la Chambre. Sur les instances de M. Thomson, elle était revenue sur sa décision. Le procès-verbal de sa réunion publié le 20 juin par le « Réveil » à la suite d'un vigoureux éditorial sur la question, porte « L'accord entre la Commission des Finances du Sénat et la Chambre est donc établi sur ce point ».

Le ministre, qui venait à peine de prendre la direction de ses services, était convaincu que cet accord était complet, aussi fut-il fort étonné lorsqu'il apprit et la manifestation de la rue du Louvre et sa véritable cause. En toute bonne foi, il est difficile de lui faire grief de ce qu'il n'ait pas été averti que ce crédit n'était pas compris dans « l'accord » intervenu. On peut même dire que si, en séance publique, la situation avait été clairement expliquée un amendement rétablissant le crédit aurait été déposé, appuyé par le Gouvernement et adopté. Il est regrettable que l'Assemblée n'ait pas été mise à même de se prononcer en toute connaissance de cause.

La commission sénatoriale de l'impôt sur le revenu a, elle aussi, failli créer un conflit avec la Chambre mais, ainsi que nous l'avons signalé vendredi, elle est revenue sur sa décision première. Souhaitons que le pas qu'elle a fait soit décisif et qu'elle n'hésite plus à s'engager nettement dans une voie réformatrice.

François LESCAZES.

Dans la Région

Autour de la Manifestation de Lille

Les recéleurs municipaux

Pendant que les sifflets faisaient rage, pendant que les cris « démission, à bas les voleurs » retentissaient véhéments et ininterrompus, le conseil municipal délibérait.

Trente-cinq hommes qui savent que, sans le concours des deux mille faux électeurs de Binauld, ils ne siégeraient pas au Palais-Rihour, consentaient à occuper leurs trente-cinq sièges, gagnés par les vols du trente-sixième.

Ces trente-cinq hommes sont sans doute honnêtes ; sans doute, se feraient-ils scrupule de prendre et de conserver le moindre objet qui ne leur appartiendrait pas. Nous n'en connaissons parmi eux aucun à qui puisse se reprocher la moindre improbité privée.

On les transporte sur le terrain politique ; et ils s'y comportent comme de vulgaires recéleurs, cherchant à conserver jusqu'au bout le bénéfice des larcins d'autrui.

Que Billaert reste en prison ; que Binauld, libre ou non, rende ses comptes à la justice, cela ne les concerne pas ! On leur a donné le profit du vol, ils le gardent, et on les étonnerait peut-être si on leur disait qu'ils sont de malhonnêtes gens.

A leur tête, un homme se trouve dont l'attitude reste incompréhensible si elle ne s'explique pas par une décrépitude morale et intellectuelle précoce, ou par une de ces ambitions féroces particulières aux vieillards encore verts.

Le premier jour, cet homme a eu un réveil de probité — d'aucuns disent : un geste de comédien — et a donné sa démission.

Ainsi, en conscience ou par habileté, il se désolidarisait des vols qu'il disait ne pas connaître.

Mais cette démission n'était honorable et digne qu'à la condition, ou bien d'être maintenue jusqu'à ce que la situation eût subi quelque changement, ou bien de n'être retirée que pour organiser une consultation nouvelle du suffrage universel dans des conditions de propreté indéniable.

La première de ces conditions n'est pas remplie, puisque chaque jour ajoute son contingent de preuves aux manœuvres infâmes du bureau des élections.

Ouant à la seconde, il ne paraît pas que M. Ch. Dellesalle se préoccupe de nettoyer les écuries électorales de sa mairie, pour ensuite procéder à une élection honnête avec des listes nettoyées et demander à ses concitoyens un mandat purificateur.

Il faut peut-être attendre encore. Il nous paraît impossible que cet homme, qui n'est ni un travailleur, ni un administrateur, et qui n'avait été choisi que pour son côté décoratif — et aussi parce qu'on confie volontiers les affaires publiques à ceux qui ont peu de succès dans leurs affaires privées — il nous paraît impossible que cet homme — dont le nom fut respecté jusqu'ici — consente à avoir dans notre histoire locale la réputation d'un maire déshonoré par l'acceptation d'un poste conquis par des fraudeurs, des voleurs et des faussaires.

On nous affirme en dernière heure qu'un petit groupe de conseillers municipaux proposerait à leurs collègues de procéder à une revision des listes électorales dans des conditions de nature à donner des garanties à tous les partis lillois, et de provoquer ensuite de nouvelles élections municipales générales.

Il ne nous plaît pas, disent-ils, de délibérer sous les sifflets de nos concitoyens.

C'est peut-être trop honnête pour être vrai.

A DEMAIN

notre deuxième liste de faux électeurs inexistants

L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain la suite de notre liste de faux-électeurs inexistants inventés par Binauld.

La seconde liste sera encore plus intéressante que celle publiée dans notre numéro de dimanche matin. Les Elus du Vol et de la Fraude ne perdront rien pour attendre !

A Bailleul

LA GRÈVE DU TEXTILE

JOURNÉE DE CALME ABSOLU, MALGRÉ LES PROVOCATIONS DU MAIRE. — CONFÉRENCE DE M. DUMEZ

La journée de grève s'est passée hier dans un calme absolu, comme nous n'avons pas cessé de l'annoncer. Il fallait la mauvaise foi insigne de notre maire pour représenter à M. le Préfet nos travailleurs comme des fauteurs de troubles, capables de causer au petit commerce de Bailleul un préjudice considérable en troublant la fête cléricale de gymnastique. Nos ouvriers veulent la liberté absolue de la rue pour tout le monde, pour la calotte comme pour eux-mêmes. De là leur colère contre l'arrêté inique de M. Monecleaey leur interdisant de circuler en ville comme de libres citoyens, parce qu'ils sont grévistes. Les tisserands auront bonne mémoire.

CONFÉRENCE DE M. DUMEZ

M. Nestalis Dumez a fait aux Trois Chevaux, siège social du Syndicat, une conférence très écoutée.

Il commença pas féliciter les grévistes de la correction de leur attitude. « Lorsqu'on travaille pour une noble cause, lorsqu'on lutte pour la justice, lorsqu'on veut par une augmentation de salaire gagner le nécessaire, pour nourrir sa femme et ses enfants, lorsque sa cause est aussi juste que la vôtre, alors, il faut avoir la noble attitude que vous avez eue ».

Il approuve la commission d'avoir arrêté les calomnies, inventées pour nuire aux travailleurs « en faisant croire que la grève avait des dessous politiques ; en prétendant que vous vouliez entraver la fête de gymnastique on a voulu ameuter contre vous les petits commerçants de notre ville. Il ne faut pas que cela soit. Vous avez des intérêts communs.

Les petits commerçants ont, eux aussi, des difficultés pour vivre. L'occasion d'une fête, qui sert leurs intérêts, ne leur est pas trop souvent donnée. Souhaitons que cette fête réussisse et, d'un autre côté quand vous vous présenterez chez nos concitoyens pour obtenir des secours, vous recevrez le plus bienveillant accueil. Comme en 1910, ils seront généreux.

L'orateur insiste ensuite sur la nécessité de l'organisation syndicale. Par l'exemple du XIXe siècle, et par celui de ces dix dernières années à Bailleul, il montre les bienfaits de cette organisation.

« Isolés, dit-il, vous ne pouvez rien. Il faut que l'ensemble des ouvriers puisse traiter avec le patron, discuter avec lui, exercer, s'il le faut, au moyen de contrainte, comme la grève. Le Syndicat permet de faire triompher les revendications. Il sert aussi à faire l'éducation du prolétariat. Et enseigne le sens de la solidarité, l'esprit de discipline et de sacrifice, l'oubli de l'intérêt particulier devant l'intérêt collectif ».

Tout cela est compris et approuvé par l'assistance.

En terminant M. Dumez a des accents qui vont au cœur de tous ces travailleurs, et beaucoup d'auditeurs avaient les yeux pleins de larmes.

« Vous m'avez invité, dit-il, non pas parce que je représente telle ou telle politique, on ne fait pas de politique au syndicat, — mais parce que vous saviez que depuis plusieurs années je lutte pour cet idéal de justice et d'émancipation prolétarienne.

« Si j'ai souffert parfois, tout cela est compensé par la sympathie que vous m'avez témoignée. Vous pouvez compter sur moi. Chaque heure de ma vie sera consacrée à vous défendre et à faire triompher avec vous la cause de la justice. Je ne fais du reste que mon devoir, et il n'y a pas un homme de cœur qui voudrait s'accorder une heure de repos, avant d'avoir diminué les misères affligeantes, avant d'avoir fait cesser cette situation intolérable de travailleurs peinant toute leur journée et ne parvenant pas à gagner le pain nécessaire pour nourrir leur famille ».

Cette conférence fut longuement applaudie.

Bouvines-la-Glorieuse

Une manifestation grandiose

La pose de la première pierre du monument commémoratif
De la musique, des drapeaux, du soleil

Bouvines ! nom d'un petit village et d'une grande victoire, comme dit l'académicien Lamy, nom glorieux, évocateur d'un lointain passé plein de combats épiques, nom vibrant du fracas des armures, lourd de la trahison des chevaliers félons, fier du geste de délivrance et de libération du peuple soulevé.

Bouvines hier était en fête. Partout, des drapeaux, des guirlandes, des fleurs, taches violentes de clarté dans la sombre verdure ; des casques de gendarmes, des cuirasses, des épées nues, des plumes blanches de généraux, des épaulettes d'or, des képis rouges, une foule immense et bigarrée dans un nuage de poussière grise et, sur tout cela la lumière éclatante et splendide d'un soleil de juillet.

UNE CEREMONIE EMOUVANTE

A 10 heures, a lieu la cérémonie de la pose de la première pierre précédée d'une revue des troupes.

Celles-ci, présentées par le général Marjoulet, commandant la 1re brigade d'infanterie, comprennent : le 2e bataillon du 43e d'infanterie, sous les ordres de M. le colonel Proye, la musique du 43e et son drapeau ; un escadron du 6e chasseur avec son étendard et sa fanfare ; un escadron du 2e cuirassiers ; une batterie des canonniers sédentaires.

Dans la tribune officielle prennent place le président et les membres du Comité organisateur ; les généraux Franchet d'Esperey, Deffontaines, Lemoine, Retheh ; M. Etienne Lamy, secrétaire perpétuel de l'Académie française ; M. Sarraute, chef-adjoint du cabinet du Préfet ; M. Claude Cochin, député du Nord ; M. Vancouwenberghe, président du Conseil général, etc., etc...

M. Dehau, maire de Bouvines, salue les personnalités présentes et leur souhaite la bienvenue.

Puis les troupes défilent, applaudies par la foule.

M. Crépy Saint-Léger, évoque ensuite la journée glorieuse du 27 juin 1214. Un jeune homme imberbe et musqué l'interrompt par le cri de Vive le Roy !

Une voix gouailleuse ajoute : « Et les frères quatre-bras ! »

M. Crépy Saint-Léger ne s'émeut pas et continue.

M. Etienne Lamy prononce ensuite un discours... académique dans lequel il fait l'histoire de la civilisation. Nous en détachons ce passage :

« Alors quand la noblesse trop affaiblie de sang et de renommée, défaillie, se lève le combattant que l'on n'attendait pas, le Peuple.

» Cette intervention du peuple déconcerte certains démocrates d'aujourd'hui. Elle avance sur leurs horloges. Ils ne peuvent comprendre qu'à cette heure-là, l'oublié de la paix et de la guerre, l'ignorant de l'une et de l'autre, l'homme de rien, le reclus de contrées presque closes les unes aux autres, l'enlisé dans le vase des soucis matériels et immédiats, ait soudain étendu sa pitié sur toute sa nation, qu'il ait aimé le roi lointain et la patrie invisible, qu'il ait trouvé tant de divination dans tant d'ignorance.

» ...Qui gagnait le plus à la paix et perdait le plus à la guerre ? Le peuple ».

Malheureusement, M. Lamy croit devoir entourer cette peinture de l'état du peuple en 1214 et de son sacrifice spontané et volontaire dans des considérations que les cléricaux, les réactionnaires et les chauvins accueilleront avec satisfaction.

Mlle Briey, du Théâtre national de l'Odéon chasse bien vite cette impression en récitant avec beaucoup d'art une harmonieuse « Ode à Bouvines ».

Ensuite la chorale « Les XXX » de Lille, accompagnée de la musique du 43e, exécute une cantate « Aux Vainqueurs de Bouvines » qui obtient un très vif succès.

Le général Franchet d'Esperey procède à la pose de la première pierre et la cérémonie prend fin.

LE BANQUET

Dans la propriété de M. le Maire de Bouvines, une tente est dressée. C'est là que doit avoir lieu le banquet. Plusieurs centaine de convives prennent place autour des tables sous une voute multicolore formée par des oriflammes aux couleurs des anciennes provinces et seigneuries.

A la table d'honneur prennent place MM. Vancauwenberghe, Dehau, le général Franchet d'Esperey, Cochin, Crépy Saint-Léger, Couhé, président du Tribunal civil de Lille ; Lyon, recteur de l'Université ; Sarraute, Hippolyte Lefebvre, le sculpteur qui a conçu le monument commémoratif ; Moenecleaye, maire de Cassel ; les généraux Deffrennes et Rethel ; le colonel Proye, le marquis de Tristan, etc.

Au champagne, M. Sarraute ouvre la série des toasts et apporte les félicitations préfectorales aux organisateurs de cette fête dont il précise le caractère. Il évoque les milices populaires levées en masse pour assurer l'intégrité du territoire et boit à M. Poincaré.

MM. Crépy Saint-Léger, le marquis de Tristan, Cochin, Vancauwenberghe, Lyon et Lemaire, vice-président du Comité organisateur, parlent ensuite et soulèvent de chaleureux applaudissements.

AU THEATRE DE VERDURE

Les invités se dirigent ensuite vers le Théâtre de verdure, installé dans le parc de M. Dehau et où déjà un public nombreux se presse pour assister à la représentation de « La fille de Roland » par les artistes du Théâtre National de l'Odéon.

Dans un cadre magnifique, les beaux vers d'Henri de Bornier se déroulent harmonieusement, assurant aux auditeurs un plaisir délicat et rare.

Mlle Briey, dans le rôle de Berthe, MM. Chambreuil, Gertillat et Durozat dans les rôles d'Amaury, de Charlemagne et de Gérald, font une ample moisson de bravos.

LA SOIREE

Un cortège défilé une fête champêtre animent joyeusement le coquet village où une foule innombrable se croise, se mêle, se confond parmi les appels des marchands, les sons de trompettes, les cris, les rires et le soleil étend son impitoyable splendeur sur tout ce peuple venu de tous les points de la région.

Mais voici que l'horizon se colore de pourpre, voici que lentement l'ombre descend, bientôt trouée par les lueurs des illuminations, et les concerts commencent.

Et voici que naissent dans le ciel obscur, pour disparaître aussitôt, de singulières étoiles ; voici des fusées vertes ou rouges, des pluies d'or. C'est le feu d'artifice qui termine dans le tumulte des détonations et des bravos cette mémorable journée.

Léon LEMARRE.

La Fédération des Fonctionnaires du Nord

ELLE A ÉTÉ CONSTITUÉE HIER A LILLE

Les délégués des associations de fonctionnaires du Nord, affiliés ou non à la Fédération Nationale des Associations Professionnelles des Employés de l'Etat, des départements et des communes se sont réunis, au café Duval, rue de Paris, et ont adopté l'ordre du jour suivant :

« Les représentants des diverses associations des services publics, réunis le 28 juin 1914, café Duval, à Lille, ont définitivement organisé le groupe du Nord de la Fédération Nationale des Associations des Employés de l'Etat, des départements et des communes.

Ce groupement comprenant 26 associations a pour objet la défense des intérêts communs de leurs adhérents. Il a discuté et adopté les statuts qui le régiront et constitué son bureau de la façon suivante :

Secrétaire : Mme Déghilage, institutrice ; secrétaire adjoint : M. Huart, Douanes sédentaires ; trésorier : M. Rollin, agent de perception. »

Dernière Heure

L'assassinat de l'héritier d'Autriche

Comment fut commis l'attentat

Vienne, 28 juin. — Voici des renseignements complémentaires sur l'attentat dont nous parlons d'autre part :

« La police ayant recueilli certains bruits qui donnaient à penser qu'un complot était tramé contre la vie de l'archiduc François Ferdinand, des précautions minutieuses avaient été prises à l'occasion du voyage de l'héritier du trône en Bosnie-Herzégovine.

Y a-t-il complot ? En réalité c'est ce qu'on ne sait pas encore, mais les circonstances dans lesquelles a péri l'archiduc tendent à le faire supposer.

En effet, deux attentats successifs ont été dirigés contre lui. Tout d'abord, alors que l'archiduc et sa femme se rendaient à l'hôtel-de-ville de Sarragevo, accompagnés de quelques officiers, une bombe fut lancée sur le voiture.

L'archiduc qui avait vu tomber l'engin, le repoussa de la main et la bombe n'éclata qu'après le passage de l'automobile dans laquelle il se trouvait avec l'archiduchesse.

Les éclats de l'engin atteignirent et blessèrent deux des aides-de-camp du prince qui étaient dans la voiture suivante ; ce sont le comte Boos Waldeck et le lieutenant-colonel Mérizzi.

Plusieurs personnes furent également blessées dans le public.

L'auteur de ce premier attentat, un ouvrier typographe, nommé Cabrinowitch, originaire de Trebinje, fut arrêté.

Le chauffeur de l'automobile de l'archiduc accéléra la vitesse et arriva sans encombre à l'hôtel-de-ville où eut lieu la réception préparée.

A l'issue de la cérémonie, le prince manifesta l'intention de faire quand même le tour de la ville en automobile ainsi qu'il était prévu au programme.

Il remonta en voiture avec l'archiduchesse, mais à peine avait-il franchi une courte distance que, sur la Grande-Place, un étudiant, nommé Prinzipe, originaire de Grakovo, s'élança vers la voiture brandissant un revolver et fit feu à deux reprises.

L'archiduc atteint à la tempe, et l'archiduchesse atteinte au bas-ventre, s'affaissèrent inanimés. Les deux blessés furent transportés en toute hâte au Konak où ils rendirent le dernier soupir peu après leur arrivée.

Les auteurs des attentats

LEURS DÉCLARATIONS

Sarajevo, 28 juin — Gariolo Prinzipe, auteur de l'attentat, est âgé de 19 ans et est né à Grohovo dans le district de Luvno.

Lors de son interrogatoire, il avoua qu'il avait depuis longtemps l'intention de tuer quelque haute personnalité pour des motifs d'ordre nationaliste.

Il attendait aujourd'hui le passage de l'archiduc François-Ferdinand qui revenait de l'hôtel de ville et au moment où l'automobile du prince héritier dut ralentir sa marche il exécuta son plan.

Il ajouta qu'il avait hésité un moment lorsqu'il vit que l'archiduchesse se trouvait dans l'automobile mais il se décida bientôt à tirer ses deux coups de revolver. Il nie avoir eu des complices.

Le typographe Cabrinowitch, âgé de 21 ans, a également déclaré qu'il n'avait pas de complices.

Il prit une attitude cynique pendant son interrogatoire. Aussitôt après son attentat, Cabrinowitch avait sauté dans la rivière Miljack dans le but de s'enfuir. Des agents et plusieurs personnes s'élancèrent à sa poursuite et parvinrent bientôt à le rejoindre.

A peu de distance où eut lieu le second attentat on a retrouvé une bombe inutilisée. On suppose qu'elle a été jetée à terre par un complice après la réalisation du second attentat.

Aussitôt que la nouvelle de l'attentat a été connue dans la ville, tous les drapeaux ont été mis en berne.

L'empereur apprend la nouvelle

Vienne, 28 juin. — La nouvelle de l'assassinat de l'archiduc François Ferdinand et de l'archiduchesse a été apprise à l'empereur avec les plus grands ménagements.

Quand il a connu dans tous leurs détails les circonstances de la mort de l'héritier de la couronne, François Joseph s'est mis à pleurer et s'est écrié : Rien ne m'est épargné. L'empereur a décidé de rentrer immédiatement à Vienne.

Le baron Gorup qui vient d'être nommé président de la police de Vienne, en apprenant l'assassinat de l'archiduc héritier, a manifesté l'intention de démissionner.

Les enfants de l'archiduc François-Ferdinand sont actuellement à Konopischt.

Toute la police de Vienne est consignée ainsi que le personnel des téléphones.

Fusillade contre un express

Huit coups de feu sont tirés

Alger, 28 juin. — L'express allant d'Alger à Constantine a essuyé une fusillade hier soir à onze heures, alors qu'il passait au kilomètre 103 entre la gare de Palestrau et la gare de Bouira.

Huit coups de feu ont été tirés. Trois balles ont atteint le corps de la machine et une quatrième a brisé le hublot de l'observatoire du mécanicien.

Le train a stoppé immédiatement ; les voyageurs sont descendus, la plupart armés, mais en raison de l'obscurité, ils n'ont rien pu découvrir.

Il y a un mois environ, au même endroit, une automobile avait essuyé deux coups de feu qui avaient brisé son pare-brise.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Un soldat voleur de cartouches

IL PASSE DES AVEUX

Nancy, 28 juin. — Le soldat Bausche, d'une section de mitrailleuse du 69e d'infanterie, arrêté au camp de Mailly sous l'inculpation d'avoir dérobé des cartouches Lebel qu'il aurait remises à des Allemands, a été ramené à Nancy.

Bauche, interrogé par le juge d'instruction, a fait des aveux. Il a affirmé que les cartouches qu'il avait remises ne contenaient pas de poudre.

La Presse Républicaine Départementale

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Paris, 28 juin. — L'Association des Syndicats de la presse républicaine départementale de France a tenu aujourd'hui son assemblée générale annuelle au Palais d'Orsay.

Après lecture du compte rendu des travaux de l'Association des Syndicats pendant l'exercice 1913-1914, il a été procédé à l'élection de onze membres du Comité en remplacement de MM. Louis Ariste, du *Midi Républicain*, Louis Coudurier, *Dépêche de Brest*, Gustave Dubar, *Echo du Nord* Auguste Ferrouillat, *Lyon républicain*, Hourdequin, *Progrès de la Somme*, Emile Lemaître, *Le Boulonnais*, Gaston Lemyre, *Le Cri Cambrésien*, Edouard Levavasseur, *France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, Paul Mercier, *Mémorial des Deux-Sèvres*, Maurice Sarraut, *Dépêche de Toulouse*, rééligibles, et Hippolyte Fenoux, rédacteur en chef du journal *Le Havre*, décédé. Tous les membres sortants ont été réélus, et M. Segard, *Gazette de Péronne*, a été élu en remplacement de M. Fenoux.

Ce résultat venait d'être proclamé lorsque M. Gustave Dubar déclara qu'il donnait sa démission en raison de son état de santé et des multiples occupations dont il a la charge.

Un banquet de 150 couverts a suivi la réunion, M. Poincaré, président de la République, l'honorait de sa présence. A ses côtés avaient pris place MM. P. Deschanel et Antonin Dubost, présidents de la Chambre des Députés et du Sénat ; MM. Malvy, ministre des Travaux publics ; Pierre Baudin, ancien ministre de la Marine, etc.

Une auto capote

DEUX MORTS

Limoges, 28 juin. — Une automobile venant de Limoges et dans laquelle se trouvaient M. Sailly, notaire, et son chauffeur a capoté ce matin à six heures à Donzenac (Corrèze), par suite de l'éclatement d'un pneu alors qu'elle marchait à une vitesse de cent-dix kilomètres à l'heure.

M. Sailly et le chauffeur ont été tués sur le coup.

M. Sailly, qui était âgé de 65 ans, était président de la chambre des notaires de Limoges, et président de l'Automobile-Club limousin. Il laisse deux orphelins.

L'impossible mort

UNE JEUNE ITALIENNE ÉCHOUE DANS SA HUITIÈME TENTATIVE DE SUICIDE

Rome, 28 juin. — On a transporté à l'hôpital de Milan une jeune fille de dix-huit ans, Maria Boeri, qui s'était volontairement blessée à la poitrine et au ventre. Pressée de questions sur son acte, elle a déclaré qu'elle était décidée à en finir avec la vie et que c'était la huitième fois qu'elle attentait à ses jours.

La première fois, il y a deux ans, elle s'était jetée dans le Naviglio : on l'avait sauvée. Elle s'était ensuite efforcée de s'empoisonner à l'aide de sublimé ; on lui avait administré à temps un antidote. Puis elle s'était jetée dans le vide de la hauteur d'un cinquième étage. Des fils électriques l'avaient retenue dans l'espace. Toujours résolue à mourir, elle s'était alors tiré des coups de revolver : aucune balle ne l'avait atteinte. Une autre fois, elle eut l'idée de s'asphyxier avec un réchaud de charbon ; quelqu'un pénétra dans sa chambre et ouvrit la fenêtre. Ne sachant plus à quels moyens recourir, elle se coucha sur la voie ferrée, un peu avant le passage d'un train ; le convoi roula au-dessus d'elle sans la toucher. Après avoir fait le projet de se noyer aux bains de mer, elle s'était frappée à coups de couteau.

Cette fois encore elle ne mourra pas, car les médecins ont promis de la sauver, mais on annonce qu'aussitôt guérie, elle sera internée dans une maison d'aliénés.